

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

15/09/2022

AFFICHEE LE :

15/09/2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 23

VOTANTS : 26

DATE D’AFFICHAGE
DES DÉLIBÉRATIONS

28 septembre 2022

L’an deux mil vingt-deux, le 21 septembre, à 20h00

Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s’est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.

PRÉSENTS : Hélène BURGAT, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Mickaël MARIE, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, Dominique MASSA, André VROMET, Claude REMUSON, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Gilles SEBIRE, Denis LE THOREL, Christophe LEGENDRE, Laetitia POTTIER-DESHAYES, Guillaume LEDEBT, Kévin LEBRET, Joël JEANNE, Véronique VASTEL, Nicolas BOHERE, Sylvain GIRODON

ABSENTS : Josiane MALLET, Laurence FILOCHE-GARNIER, Fabienne KACZMAREK, Annick LECHANGEUR, Chantal HENRY, Corinne RAYMONDE

PROCURATIONS : Josiane MALLET à Hélène BURGAT, Laurence FILOCHE-GARNIER à Bertrand HAVARD, Corinne RAYMONDE à Didier FLAUST,

Monsieur Kévin LEBRET a été désigné comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

AFFAIRES FONCIÈRES : VENTE DE LA PARCELLE CE58

DELIBERATION N° **DELIB-2022-087**

RAPPORTEE PAR : Monsieur Serge RICCI

La société SEDELKA est propriétaire depuis 2019 de la parcelle CE57 située rue Zola, sur laquelle est aujourd'hui implantée la société de contrôle technique SECURITEST. La Ville de Mondeville est propriétaire de la parcelle voisine CE58, qui relève du domaine public communal.

SEDELKA a déposé un permis de construire sur ces deux parcelles pour créer deux bâtiments comptant 69 logements (23 T2, 36 T3 et 10 T4) ainsi répartis :

- 31 appartements dans le bâtiment situé à l'Ouest,
- 38 appartements dans le bâtiment implanté à l'Est du projet.

77 places de stationnement sont prévues : 72 dont 4 PMR situées en sous-sol, 5 autres places en stationnement aérien. Plus de 186 m² seront également destinés au stationnement des cycles.

Ce projet s'inscrit dans le projet municipal de renouvellement de la ville sur elle-même par la reconquête de friches ou la conversion de terrains dédiés à d'autres activités quand l'emplacement le justifie. Situé le long de la rue Zola, face à la ZAC Valleuil, ce projet complète l'urbanisation du secteur. Il s'intègre en hauteur dans le tissu existant. A noter que ce projet permet à la ville de bénéficier de l'aide attribuée par l'État pour la relance de la construction.

Afin de concrétiser ce projet, la société SEDELKA a fait parvenir à la Ville une proposition d'achat de la parcelle CE58 pour un montant de 450 000 € HT aux conditions suspensives ci-dessous :

- L'obtention du permis de construire purgé de tous recours, retrait, référé, déferé pour la réalisation d'une surface de plancher minimale de 4 415 m² de logements collectifs privés ;
- L'absence de sujétion particulière dans la nature du sol et du sous-sol ;
- La purge de toutes prescriptions archéologiques mêmes préventives ;
- Aux conditions ordinaires et de droit en pareille matière (purge des droits de préemption, absence d'hypothèque sur le bien, etc.).

Le calendrier de l'opération prévoit une signature de la promesse de vente fin septembre 2022 et la signature de la vente définitive fin septembre 2023.

Conformément aux articles L. 2241-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), la procédure de désaffectation et la décision de déclassement de la parcelle CE58 devront être réalisées préalablement à la vente définitive.

Cependant, en application de l'article L. 3112-4 du CG3P, la parcelle CE58 relevant du domaine public peut faire l'objet d'ores et déjà d'une promesse de vente avant désaffectation et déclassement effectifs dans la mesure où la désaffectation est décidée et que l'usage direct du public justifie que cette désaffectation permettant le déclassement ne prenne effet que dans un délai fixé par la promesse. A peine de nullité, la promesse devra comporter des clauses précisant que l'engagement de la ville reste subordonné à l'absence, postérieurement à la formation de la promesse, d'un motif tiré de la protection des libertés auxquelles la parcelle est affectée qui imposerait le maintien du bien dans le domaine public.

Par conséquent,

Vu les articles L. 2241-1 et suivants et L. 3112-4 du CG3P,

Vu l'arrêté n°2022/210 portant désaffectation par anticipation de la parcelle CE58 en date du 21 septembre 2022,

Vu le plan joint sur lequel figure la parcelle CE58,

Après avis du service des Domaines,

Après consultation de la Commission Urbanisme et Transition écologique du 13 septembre 2022,

Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- **D'APPROUVER** la cession de la parcelle CE58 à la société SEDELKA avec faculté de substitution, pour un montant de 450 000 € HT ;
- **DE PRECISER** que la promesse de vente, valable jusqu'au 30 septembre 2023, devra comporter les clauses expressément prévues par l'article L. 3112-4 du CG3P et fixer le délai dans lequel la désaffectation prendra effet afin de procéder au déclassement de la parcelle préalablement à la signature de l'acte de vente ;
- **DE DONNER A CET EFFET TOUT POUVOIR** avec faculté de délégation, à Madame la Maire, pour régulariser tout avant-contrat ou tout avenant concernant la cession de la parcelle CE58 ;
- **D'AUTORISER** la Maire ou son représentant à prendre tout acte se rapportant à la présente délibération.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
		23	0	3

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Maire,
Hélène BURGAT

Département :
CALVADOS

Commune :
MONDEVILLE

Section : CE
Feuille : 000 CE 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 31/08/2022
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Envoyé en préfecture le 28/09/2022

Reçu en préfecture le 28/09/2022
Affiché le
ID : 014-211404371-20220921-DELIB2022_87V2-DE

6, place Gambetta B.P. 80540 14048
14048 Caen Cedex 1
tél. 02.31.39.74.00 -fax
ptgc.caen@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

